



Centre de gestion
de Seine-et-Marne
Fonction Publique Territoriale

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 02 MARS 2026

DÉLIBÉRATION
N° 26-05

Direction des Finances et de la Commande publique – Budget primitif 2026

DATE DE CONVOCATION L'an deux mille vingt-six, le deux mars à neuf heures trente, s'est réuni en son siège,
Le 16 février 2026 le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion de Seine-et-Marne, sous la présidence de Mme Anne THIBAUT, maire d'Arville.

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Mme Anne THIBAUT Maire d'ARVILLE - Présidente	Présente	Mme Isoline GARREAU Maire de DIANT	Excusée
M. Vijay-Damien POIRIER Conseiller municipal Mairie de CESSON	Présent*	/	
M. Mathieu VISKOVIC Maire de NOISIEL – Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Vallée de la Marne 1er Vice-président	Présent	M. Pascal FOURNIER Vice-Président du Syndicat mixte COLVATRI	Absent
M. Gérard CHOMONT Maire de CRÉGY-LES-MEAUX - 2 ^{ème} Vice-président	Présent*	Mme Gisèle DEVIE Adjointe au Maire de CRÉGY- LES-MEAUX	Absente
M. Jean-François BERGAMINI Maire de CHANGIS-SUR-MARNE	Excusé Pouvoir Mme THIBAUT	/	
Mme Monique BOURDIER Maire de BOULEURS - 3 ^{ème} Vice- président	Présente*	Mme Analia HALLER Adjointe au Maire de ROISSY-EN- BRIE	Absente
Mme Joëlle VACHER Adjointe au Maire de VERNEUIL L'ÉTANG – Membre du bureau	Excusée Pouvoir Mme VERTENEUILLE	Mme Valérie BENARD Conseillère municipale - Mairie de FONTENAY-TRÉSIGNY	Excusée
Mme Nicole VERTENEUILLE Adjointe au Maire de TORCY - Membre du bureau	Présente	Mme Béatrice RIOLET Adjointe au Maire de LA FERTÉ- GAUCHER	Excusée

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

Accusé de réception en préfecture
077-287708325-20260302-26-05-BF
Date de télétransmission : 03/03/2026
Date de réception préfecture : 03/03/2026

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
M. Gérard CHANCLUD Maire de LA CHAPELLE-LA-REINE – Secrétaire du bureau	Présent*	M. David CHARPENTIER Adjoint au Maire de ESBLY	Présent**
M. François BOUCHART Maire de ROISSY-EN-BRIE – Membre du bureau	Excusé Pouvoir M. VISKOVIC	Mme Françoise SAVY Conseillère municipale – Mairie de COMBS-LA-VILLE	Absente
Mme Nathalie DUTRIAUX Adjointe au Maire CHAUMES-EN-BRIE - Membre du bureau	Absente	M. Vincent MEVEL Maire de LARCHANT	Absent
M. Bernard JACOTIN Vice-Président de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie – Membre du bureau	Absent	M. Pierre YVROUD Président du Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne – Maire de LA ROCHETTE	Absent
Mme Marie-Martine SALLES Adjointe au Maire de COMBS-LA-VILLE	Absente	/	
Mme Nicole BUROT Adjointe au Maire de EVRY-GRÉGY-SUR-YERRES	Excusée Pouvoir M. RATIER	M. Laurent JACQUIN Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY	Absent
M. Patrick SNAKOWSKI Adjoint au Maire de LONGPERRIER	Absent	M. Jacques DELPORTE Adjoint au Maire de FERRIÈRES-EN-BRIE	Absent
M. Thierry SEGURA Maire de BOISSETTES	Présent*	Mme Martine WESOLOWSKI Conseillère municipale - Mairie de SOLERS	Absente
Mme Céline MICHARD Conseillère municipale - Mairie de ROZAY-EN-BRIE	Excusée	Mme Ornella GUY Conseillère municipale - Mairie de POINCY	Absente
M. Gilles GROSLEVIN Maire de SOLERS – Membre du bureau	Absent	Mme Pascale PRUNET Adjointe au Maire de CHEVRY-COSSIGNY	Absente
M. François RATIER Adjoint au Maire de NANTEAU-SUR-ESSONNE	Présent	M. Serge DURAND Adjoint au Maire de LE MÉE-SUR-SEINE	Absent
M. Julien BOUSSANGE Adjoint au Maire de CLAYE-SOUILLY	Absent	Mme Valérie JACQUENET Conseillère municipale - Mairie de MONTIGNY-SUR-LOING	Absente
Mme Pascale LEVAILLANT Maire de LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX - 4 ^{ème} Vice-présidente	Présente*	Mme Claude RAIMBOURG Adjointe au Maire de DOUÉ	Absente
M. Alain AUBRY Maire du MESNIL-AMELOT	Absent	/	
Mme Ghyslaine COURET Adjointe au Maire de MONTÉVRAIN	Absente	M. Jacques KECK Adjoint au Maire de CROISSY-BEAUBOURG	Présent*

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Mme Eliane FERRER Vice-Présidente de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie	Présente	Mme Isabelle PERIGAULT Présidente de la Communauté de communes Val Briard – Maire du PLESSIS-FEUX-AUSSOUX	Absente
Mme Emmanuelle VIELPEAU Adjointe au Maire de MEAUX	Absente	M. Didier ATTALI Conseiller municipal - Mairie de MEAUX	Absent
Mme Colette BOISSOT Adjointe au Maire de CHELLES	Absente	Mme Annie FERRI Adjointe au Maire de CHELLES	Excusée
Mme Marie-Liesse DUPUY Adjointe au Maire de MELUN	Excusée	Mme Monique CELLERIER Adjointe au Maire de MELUN	Excusée

* Assistait à la réunion en visioconférence

** Assistait à la réunion sans pouvoir de vote (titulaire présent)

Membres titulaires du Conseil d'Administration	27
Membres suppléants du Conseil d'administration	27
Quorum	14
Présents	6
Présents prenant part au vote	5
Présents en visioconférence	7
Présents en visioconférence prenant part au vote	7
Pouvoirs	4
Votants	16

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monique BOURDIER

ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Mme Chrystel LECLERC	Directrice générale des services
Mme Anne-Claire MÉLOT	Assistante de direction

Le projet de budget primitif 2026 a été établi selon les orientations budgétaires présentées lors du Conseil d'administration du 26 janvier 2026.

L'instruction budgétaire et comptable applicable au Centre départemental de gestion est la nomenclature M 57 depuis le 1^{er} janvier 2024.

Le budget primitif 2026 du Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne est voté au chapitre et s'équilibre ainsi :

FONCTIONNEMENT			
Chapitres	Dépenses	Chapitres	Recettes
Charges à caractère général (011)	2 299 412,82	Atténuation des charges (013)	185 000,00
Charges de personnel (012)	6 604 750,00	Produits de services (70)	7 410 442,00
Autres charges de gestion courante (65)	1 043 200,00	Dotations et participations (74)	48 020,00
Charges financières (66)	61 147,15	Autres produits de gestion courante (75)	52 100,00
Charges spécifiques (67)	10 000,00	Produits spécifiques (77)	500,00
Opérations d'ordre de transferts entre sections (042)	311 511,00	Reprises amrt. Et provis (78)	-
Virement à la section invest. (023)		Excédent N-1 (002)	2 633 958,97
TOTAL DEPENSES	10 330 020,97	TOTAL RECETTES	10 330 020,97
INVESTISSEMENT			
Chapitres	Dépenses	Chapitres	Recettes
Solde d'exécution N-1 (RAR)	207 223,08	Solde d'exécution N-1 (001)	1 876 358,76
Emprunt et dettes assimilées (016)	309 900,00	Produits de cession immo (024)	
Immobilisations incorporelles (20)	175 011,00	Dotations, fond divers et réserves (10)	439 000,00
Immobilisations corporelles (21)	1 934 735,68	Opérations d'ordre de transferts entre sections (040)	311 511,00
TOTAL DEPENSES	2 626 869,76	TOTAL RECETTES	2 626 869,76
TOTAL GENERAL	12 956 890,73		12 956 890,73

En annexe :

- la maquette financière du budget primitif 2026
- la note brève et synthétique du budget primitif 2026

Le Conseil d'administration est invité à en délibérer.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Entendu l'exposé de Mme la Présidente,

VU :

- le Code Général des Collectivité Territoriales,
- la délibération 23-13 du 11 mai 2023 portant adoption du référentiel comptable M57 au 1^{er} janvier 2024,
- la délibération 23-36 du 28 novembre 2023 portant adoption du règlement budgétaire et financier,
- la délibération du 26 janvier 2026 prenant acte de la tenue du rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026,
- la présentation retraçant les informations essentielles du budget primitif 2025 transmise au Conseil d'administration,

CONSIDÉRANT :

- que la nomenclature M57 permet la mise en place de la fongibilité des crédits (hors les dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et ce dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections,
- que conformément à la réglementation en vigueur, le Rapport d'Orientation Budgétaire sur les orientations générales du budget 2026 a eu lieu à l'intérieur d'une période de dix semaines précédant le vote du budget primitif,
- que le projet de budget primitif de l'exercice 2026 présenté par Madame la Présidente, est soumis au vote par chapitre,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

DÉCIDE**Article unique**

D'adopter le budget primitif 2026 du Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne (joint en annexe) qui s'équilibre ainsi :

FONCTIONNEMENT			
Chapitres	Dépenses	Chapitres	Recettes
Charges à caractère général (011)	2 299 412,82	Atténuation des charges (013)	185 000,00
Charges de personnel (012)	6 604 750,00	Produits de services (70)	7 410 442,00
Autres charges de gestion courante (65)	1 043 200,00	Dotations et participations (74)	48 020,00
Charges financières (66)	61 147,15	Autres produits de gestion courante (75)	52 100,00
Charges spécifiques (67)	10 000,00	Produits spécifiques (77)	500,00
Opérations d'ordre de transferts entre sections (042)	311 511,00	Reprises amrt. Et provis (78)	-
Virement à la section invest. (023)		Excédent N-1 (002)	2 633 958,97
TOTAL DEPENSES	10 330 020,97	TOTAL RECETTES	10 330 020,97
INVESTISSEMENT			
Chapitres	Dépenses	Chapitres	Recettes
Solde d'exécution N-1 (RAR)	207 223,08	Solde d'exécution N-1 (001)	1 876 358,76
Emprunt et dettes assimilées (016)	309 900,00	Produits de cession immo (024)	
Immobilisations incorporelles (20)	175 011,00	Dotations, fond divers et réserves (10)	439 000,00
Immobilisations corporelles (21)	1 934 735,68	Opérations d'ordre de transferts entre sections (040)	311 511,00
TOTAL DEPENSES	2 626 869,76	TOTAL RECETTES	2 626 869,76
TOTAL GENERAL	12 956 890,73		12 956 890,73

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Lieusaint, le 02 mars 2026

La Présidente du Centre départemental de gestion,


 Anne THIBAUT
 Officier de l'ordre national du Mérite
 DG FPT

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de MELUN, sis à 43 Rue du Général de Gaulle, case postale 8630, 77008 MELUN CEDEX, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Centre de gestion de Seine-et-Marne, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.